



ANNALE

Sélection d'entrée en IFSI, voie de la formation professionnelle continue

Occitanie · IFSI de Perpignan

Épreuve écrite d'admission, sous-épreuve de rédaction sanitaire et sociale

TEXTE SUPPORT

... S'il existe déjà des recommandations de prescription de ces médicaments, portant notamment sur les durées à ne pas dépasser, elles sont malheureusement insuffisamment suivies. Les raisons sont multiples. Il y a un point capital avec le traitement de la douleur, c'est qu'il faut adapter les prescriptions aux patients et faire de la médecine ciblée, souligne le Dr Karila. Ainsi, au-delà des recommandations médicales qui sont indispensables et qui doivent bien être expliquées aux patients, il est important de bien évaluer le patient dans sa globalité car « on ne traite pas une douleur, on traite un patient qui a mal », le professionnel doit donc évaluer si celui-ci n'est pas à risque de consommer plus que prévu. Et le médecin d'ajouter : « quand on a mal, cela prend la tête, cela peut angoisser, rendre triste, donc toute cette dimension psychologique doit être prise en compte... Or malheureusement, on voit des patients qui commencent à prendre de la codéine pour soulager des douleurs mais qui n'ont pas été suffisamment évalués, et qui partent dans un processus addictif. » Le médecin précise qu'il existe des facteurs de risque de développer une addiction. Les antécédents d'addiction personnels ou de l'entourage familial... les antécédents de troubles psychiatriques, l'accès aux médicaments de manière légale ou non ou encore le niveau de tolérance aux médicaments (le besoin d'avoir tendance à vouloir augmenter les doses n'est pas anodin) sont autant d'éléments à prendre en compte au moment de la prescription...

QUESTIONS

Question 1

Expliquez la phrase en gras « on ne traite pas une douleur, on traite un patient qui a mal ».

Question 2

Qu'est-ce que la douleur ? Doit-on la traiter à tout prix ?

Sujet composé par l'institut ou le groupement organisateur, reproduit avec indication de la session. Mise en forme concours-ifs.fr.
Impression autorisée, copie désactivée.